

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**BOURSE DE MONTRÉAL ÉTEND AUX ÉTATS-UNIS L'ACCÈS  
À SA PLATE-FORME DE NÉGOCIATION**

**Les courtiers américains pourront accéder à une variété de produits dérivés canadiens**

**Le 5 mars 2002 (Montréal, Québec)** — Bourse de Montréal Inc. (« la Bourse ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a obtenu de la U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC) l'autorisation d'offrir aux courtiers américains l'accès à sa plate-forme de négociation, système automatisé de Montréal (SAM), pour la négociation de contrats à terme et d'options sur contrat à terme.

Sur le plan réglementaire, la CFTC accorde à Bourse de Montréal Inc. le « no-action relief », sous réserve de se conformer aux conditions usuelles prévues par la Commission américaine.

« Les courtiers américains pourront accéder à des produits dérivés canadiens qui leurs étaient difficilement accessibles jusqu'à maintenant », a souligné Luc Bertrand, président et chef de la direction, Bourse de Montréal Inc. « Ils seront dorénavant en mesure de passer des ordres pour leur compte ou pour celui de clients américains et de compléter leurs transactions auprès de la Bourse à partir de leurs propres terminaux, peu importe leurs lieux d'affaires aux États-Unis ».

Les courtiers américains – les *brokers* et *dealers*, les *Futures Commission Merchants (FCM)* inscrits auprès de la CFTC, et les participants qui bénéficient d'une dispense de cette dernière conformément à sa réglementation (*Rule 30.10*) – pourront, respectivement, transiger directement sur SAM pour leur propre compte; transiger pour leurs clients américains; et accepter l'acheminement des ordres de leurs clients américains par un système d'acheminement électronique des ordres. Ces participants devront toutefois être préalablement admis comme des participants agréés de Bourse de Montréal Inc.

« Pour la Bourse, l'accès au marché américain offre indéniablement un potentiel de développement accru. Cette nouvelle, bien qu'indépendante de notre récente annonce de partenariat pour créer une bourse électronique d'options sur actions aux États-Unis, contribue également à accroître la visibilité de la Bourse, tant sur le marché canadien qu'américain », a conclu monsieur Bertrand.

Bourse de Montréal Inc.

Bourse de Montréal Inc. a été créée en 1874. Tout en étant la plus ancienne bourse du Canada, elle a été la première bourse canadienne à inscrire à sa cote des options sur actions, puis à mettre en place un important marché à terme. Aujourd'hui, la Bourse est 100 % électronique et elle offre à ses investisseurs individuels et institutionnels une vaste gamme de produits dérivés sur actions, sur indices et sur taux d'intérêt. Elle offre aussi des services de compensation par l'entremise de sa filiale, la [Corporation canadienne de compensation de produits dérivés](http://www.cccpd.com) (CCCPD). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter son site Web à l'adresse [www.boursedemontreal.com](http://www.boursedemontreal.com).